



© ALTERRIC

Cavité de Machemont

La population de chauve-souris augmente à nouveau

C'est une journée d'hiver ensoleillée en février. Les trois éoliennes situées sur la commune de Lassigny tournent tranquillement et continuellement dans le vent. «Depuis 2020, le parc éolien des Hayettes est en service. Il produit chaque année l'équivalent d'environ 50% de la consommation (hors chauffage) d'électricité verte pour alimenter tous les foyers de la communauté de communes du pays des Sources», explique Théo, responsable de projets dans les Hauts-de-France chez ALTERRIC. «Et cela sans émissions de CO2 et en respectant l'homme et la nature» ajoute-t-il fièrement. Lorsque ALTERRIC a planifié le parc éolien, des études approfondies ont été menées afin d'éviter tout impact négatif sur le milieu naturel.

En ce matin d'hiver, Théo a rendez-vous avec trois autres collègues d'ALTERRIC à l'entrée de la cavité de Machemont. Ils y rencontrent Albane et Damien du Conserva-

toire d'espaces naturels Hauts de France (CEN). Ils veulent en savoir plus sur les chauves-souris. Comment vivent ces animaux aux comportements très spécifiques ? Comment distinguer les différentes espèces ? Quelles sont les menaces qui pèsent sur leurs habitats ? ...

Le site souterrain de Machemont se trouve à environ 10 km à vol de chauve-souris au sud-est du parc éolien des Hayettes. Il s'étend sur une surface limitée. La cavité héberge néanmoins plus d'une centaine d'individus de chauves-souris en période d'hibernation. Le Conservatoire d'espaces naturels Hauts de France, en partenariat avec le propriétaire privé, travaille à préserver ces animaux protégés. Comme l'explique Damien, chargé de mission territoriale de l'Oise au Conservatoire, l'organisme effectue régulièrement des comptages de chauves-souris en hibernation. Ces animaux rares et fragiles observent une hibernation stricte et ne doivent pas être dérangés.

Lorsque le temps se réchauffe, au début du printemps, elles quittent la cavité de Machemont pour rejoindre leurs quartiers d'été. «Malheureusement, des activités de loisirs non autorisées et l'accès de personnes à la cavité de Machemont ont perturbé la tranquillité du site par le passé. Cela a eu un impact négatif sur le nombre de chauves-souris hivernantes. Un déclin a été constaté !» explique Damien. «Si les animaux sortent trop souvent de leur état d'hibernation, ne trouvent pas de nourriture comme des insectes pour reconstituer leurs réserves de graisse, ils peuvent en mourir».

Munis de lampes de poche, les visiteurs d'aujourd'hui disparaissent dans l'ancienne carrière. Trois heures s'écoulent, au cours desquelles toutes les questions des collaborateurs d'ALTERRIC reçoivent des réponses détaillées. C'est surtout le Petit Rhinolophe qui est présent ici. Mais d'autres espèces comme le Murin à Oreilles échanquées, le Grand Rhinolophe et le Murin de Natterer peuvent également être recensées de près.



«C'est un sentiment formidable de contempler ces animaux rares et de savoir que l'on contribue à leur protection par son travail !» remarque Marie, chargée d'études chez ALTERRIC. Et tandis qu'ils sortent sous le chaud soleil à la fin de la visite, Damien additionne le résultat de l'inventaire du jour : 173 individus ! Presque le record depuis le début des inventaires réguliers.

La mesure de protection porte ses fruits ! Satisfaits, les visiteurs regagnent leur point de sortie.

Comprendre l'énergie éolienne...



À QUOI SERVENT LES ÉOLIENNES ?

Elles servent à produire de l'électricité grâce à l'énergie du vent. C'est une ressource locale, inépuisable, sûre, non polluante et facilement démontable.

Une éolienne d'une puissance de 3MW produit l'équivalent de la consommation annuelle de 2.000 foyers (hors Eau Chaude Sanitaire, sur la base d'une consommation de 4.200kWh/an [source : Guide éolien de l'ADEME 2019].

Ainsi un projet de 6 éoliennes sur votre commune pourrait fournir pendant 25 ans les besoins en électricité d'environ 24.000 foyers, soit plus de 100 fois la population de Laneuville-au-Rupt.



L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES EST-ELLE RÉGLEMENTÉE ?

Un parc éolien doit faire l'objet d'une autorisation d'exploiter au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) délivrée par le Préfet.

Ces dossiers demandent des études précises et rigoureuses sur le milieu naturel (les écosystèmes, la faune, la flore, les habitats naturels, etc.), le milieu physique (la géographie, la topographie, l'occupation du sol, etc.), le milieu humain (les activités humaines, les transports, les sites, les monuments, le patrimoine archéologique...) et le paysage.

Elles sont réalisées sur plusieurs années et permettent la définition, avec les acteurs locaux (élus, habitants, gestionnaires et exploitants, chasseurs...) d'une implantation optimale des éoliennes.



QUE DEVIENNENT LES ÉOLIENNES EN FIN DE VIE ?

La durée d'exploitation d'une éolienne est en moyenne de 20 ans et peut aller jusqu'à 25 ans pour les éoliennes les plus récentes. La réglementation précise, dans l'article L553-3 du Code de l'environnement, que l'exploitant du parc est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation.

Dès l'installation du parc, conformément à la réglementation, nous devons constituer les garanties financières nécessaires aux opérations de démantèlement. Le montant fixé par arrêté ministériel s'élève à 100.000€ par éolienne de 4MW.

Les premiers démantèlements réalisés confirment que ce montant correspond au coût réel de déconstruction d'une éolienne. En fin de vie les éoliennes sont démantelées et recyclées:

- L'acier et le béton (90 % du poids d'une éolienne terrestre), le cuivre et l'aluminium (moins de 3 % du poids) sont recyclables à 100 %.
- Les pales, constituées de composite associant résine et fibres de verre ou carbone (6 % du poids de l'éolienne), sont utilisés aujourd'hui comme combustible en cimenterie. [source : ADEME 2019]

Vous trouverez des réponses à vos questions sur notre site internet <https://www.alterric-france.fr/des-reponses-a-vos-questions> ou sur www.eolien-maintenant.fr une plateforme de courtes vidéos mise en place à l'initiative des salariés.